



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

Collecte des déchets en points de proximité

Theys, 18/09/2026

communauté de communes

390 rue Henri Fabre - 38926 Crolles cedex

www.le-gresivaudan.fr

Tél. 04 76 08 04 57 - bienvenue@le-gresivaudan.fr

Sommaire

1. *L'intercommunalité*
2. *Genèse du projet*
3. *Méthodologie*
4. *Accompagnement*
5. *Présentation du matériel*
6. *Déroulé du projet*



Sommaire

1. *L'intercommunalité*

2. *Genèse du projet*

3. *Méthodologie*

4. *Accompagnement*

5. *Présentation du matériel*

6. *Déroulé du projet*



L'intercommunalité

La CCLG et la gestion de ses déchets

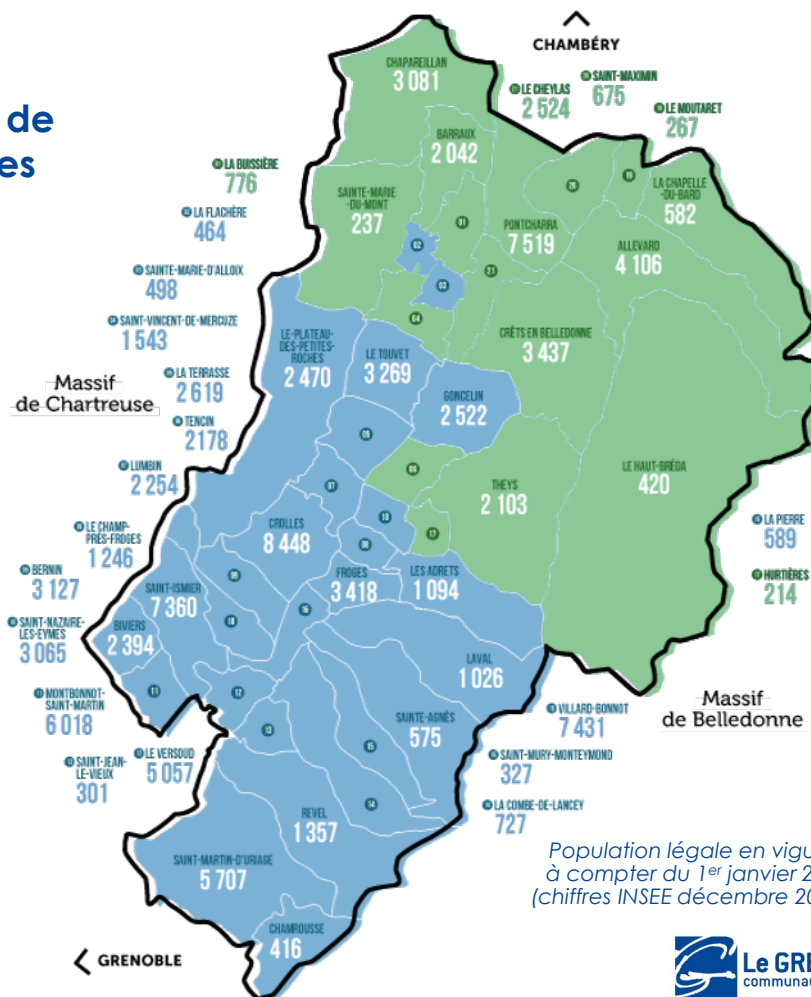


Le Grésivaudan est une communauté de 43 communes qui coopèrent entre elles et peuplée de +105 000 habitants.



Déchets

Jusqu'à présent, la **Communauté de Communes Le Grésivaudan** exerçait la compétence gestion et valorisation des déchets sur **27 communes de sa moitié sud**. Sur les **16 communes de sa moitié nord**, cette compétence était déléguée depuis 1966 à un syndicat appelé **SIBRECSA**.



Population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 (chiffres INSEE décembre 2022)

Sommaire

1. L'intercommunalité
2. **Genèse du projet**
3. Méthodologie
4. Accompagnement
5. Présentation du matériel
6. Déroulé du projet



Genèse du projet

Périmètre

27 communes
71 300 habitants
5 déchetteries
70 agents

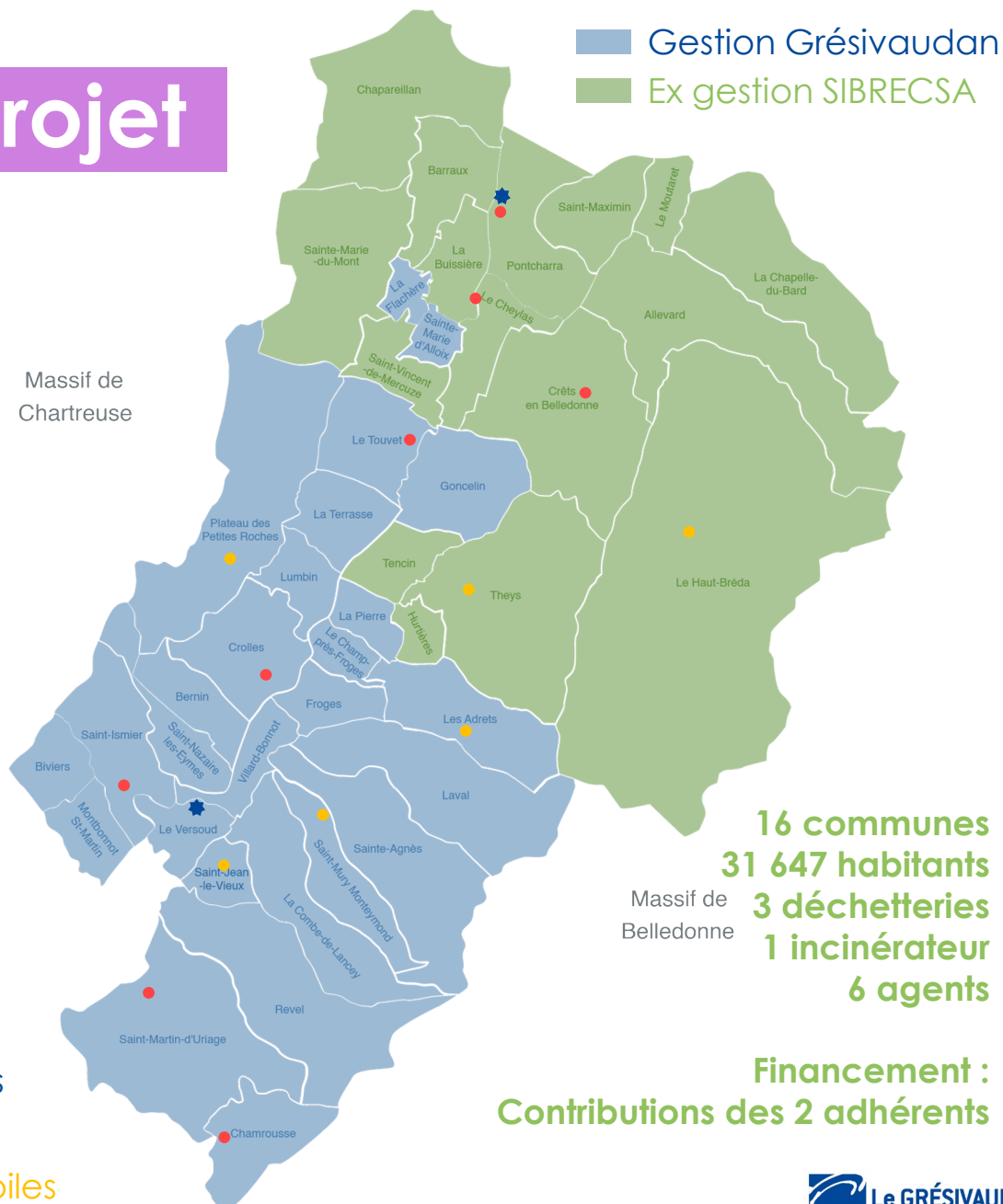


Régie sur :

- Haut de quai déchetteries
- Collecte OM
- Collecte non fibreux
- Collecte verre
- Déchetterie mobile
- Quai de transfert

Financement :
TEOM = 4,95%
TFB = 3,06%

- ★ Sites administratifs
- Déchetteries
- Déchetteries mobiles



Genèse du projet

Comparatif CCLG / SIBRECSA

DONNÉES 2022 – CCLG Versus SIBRECSA

	CCLG = 71 300 habitants	SIBRECSA = 55 898 habitants
Ratio OMR en kg/hab/an	184,53	227
Ratio collecte sélective en kg/hab/an	63,72	31
Ratio verre en kg/hab/an	44,66	38
Ratio déchetteries en kg/hab/an	379,87	230

COMPTES ADMINISTRATIFS

	CCLG	SIBRECSA
Dépenses CA 2023 en €/hab/an	170,19 €	161,47 €
Recettes CA 2023 en €/hab/an	221,67 €	124,32 €

Genèse du projet

Historique de la décision de dissolution

Origine : alerte début 2024 d'une situation financière dégradée liée à :

- Une stagnation des recettes de fonctionnement
- Une augmentation de 51% des dépenses de fonctionnement entre le CA 2022 et le BP 2024 soit un déficit annoncé de 3,5M€

Cause : 61,5% du déficit causé par l'augmentation des contrats de prestations de service

Décision : mesures d'économies mises en place rapidement :

- Collecte hebdomadaire des OM généralisée,
- Postes de contractuels supprimés,
- Fin de la gratuité de certains équipements (composteurs)
- Suppression de prestations (collecte carton en PAV, permanences déchetterie mobile, subventions broyeurs, compost distribué dans les communes)

Conséquence : la CCLG a augmenté sa contribution au SIBRECSA de 3M€ à 4,6M€ en 2024.

Genèse du projet

Modifications : système de collecte et PAV

Actuellement, **deux zones** du territoire présentent ainsi des **systèmes de collecte distincts** :

- des **véhicules adaptés à chaque secteur**,
- un **mobilier spécifique** (colonnes à déchets) aux caractéristiques à la fois esthétiques et techniques,
- et des **modèles de tri** des emballages, papiers et cartons différents.

Pour harmoniser d'une part l'ensemble du périmètre de la CCLG, et d'autre part réaliser des économies de sorte à absorber le déficit induit du SIBRECSA, **une uniformisation s'impose**.

Cette décision entraînera :

- le **renouvellement des véhicules** de collecte,
- une **révision des points d'apport volontaire**, tant en nombre qu'en disposition,
- et une **amélioration du tri**, avec des **colonnes adaptés** et optimisées.

Planning de déploiement

• **Juin 2027** : Hurtières, La Buissière, Barraux, St Vincent de Mercuze, Le Cheylas, Tencin, Theys

• **Juin 2029** : La Chapelle du Bard, Allevard les Bains, Le Haut Bréda, St Maximin, Crêts en Belledonne, Le Moutaret

et
ment

Massif de Chartreuse

Massif de Belledonne

Le GRÉSIVAUDAN

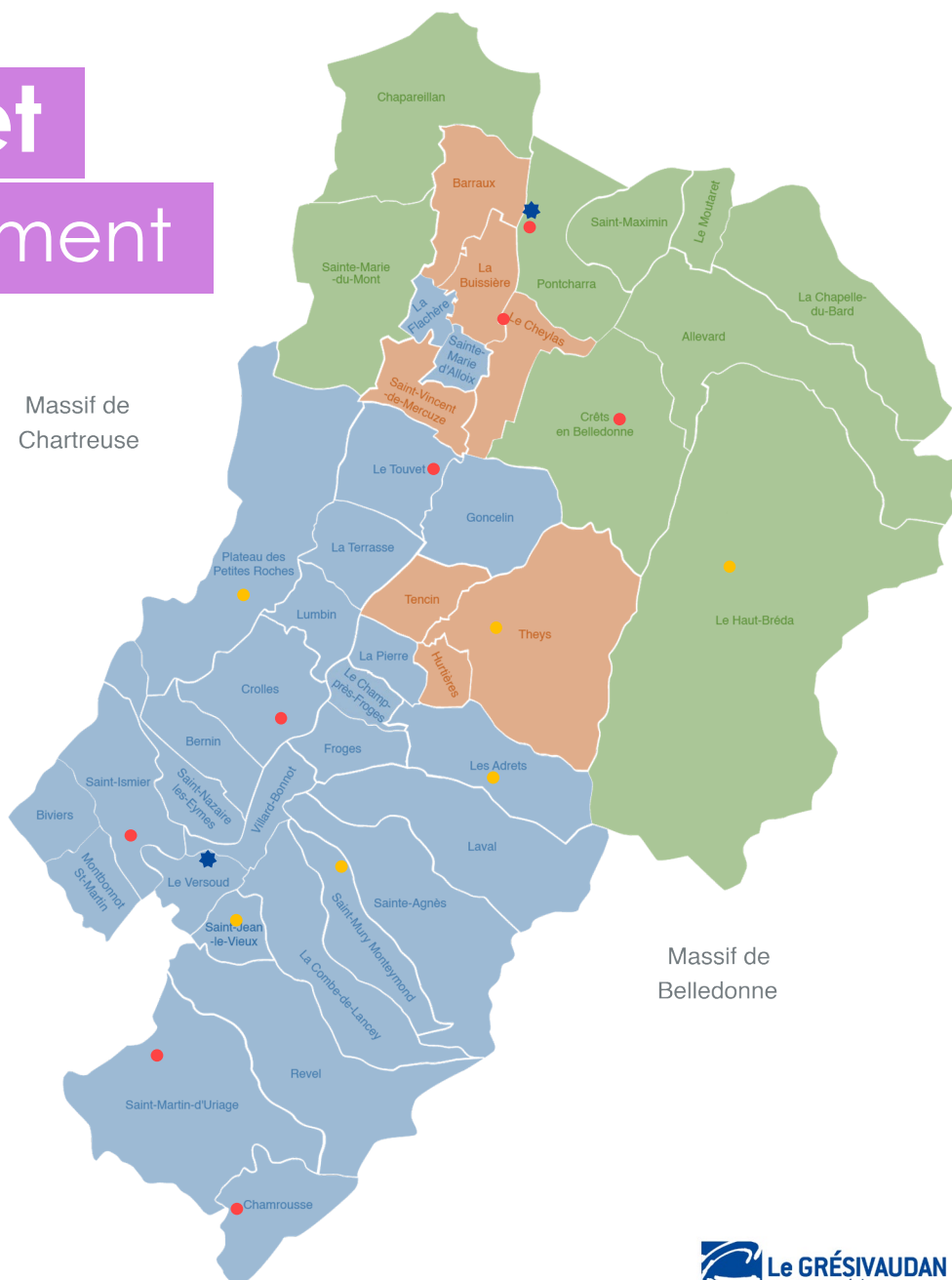
Genèse du projet

Planning de déploiement

3 phases de déploiement prévisionnelles :

- **Juin 2027** : Hurtières, La Buissière, Barraux, St Vincent de Mercuze, Le Cheylas, Tencin, Theys
- **Juin 2028** : Chapareillan, Pontcharra, Ste Marie du Mont
- **Juin 2029** : La Chapelle du Bard, Allevard les Bains, Le Haut Bréda, St Maximin, Crêts en Belledonne, Le Moutaret

Ce phasage a été établi afin d'éviter un mitage du territoire.



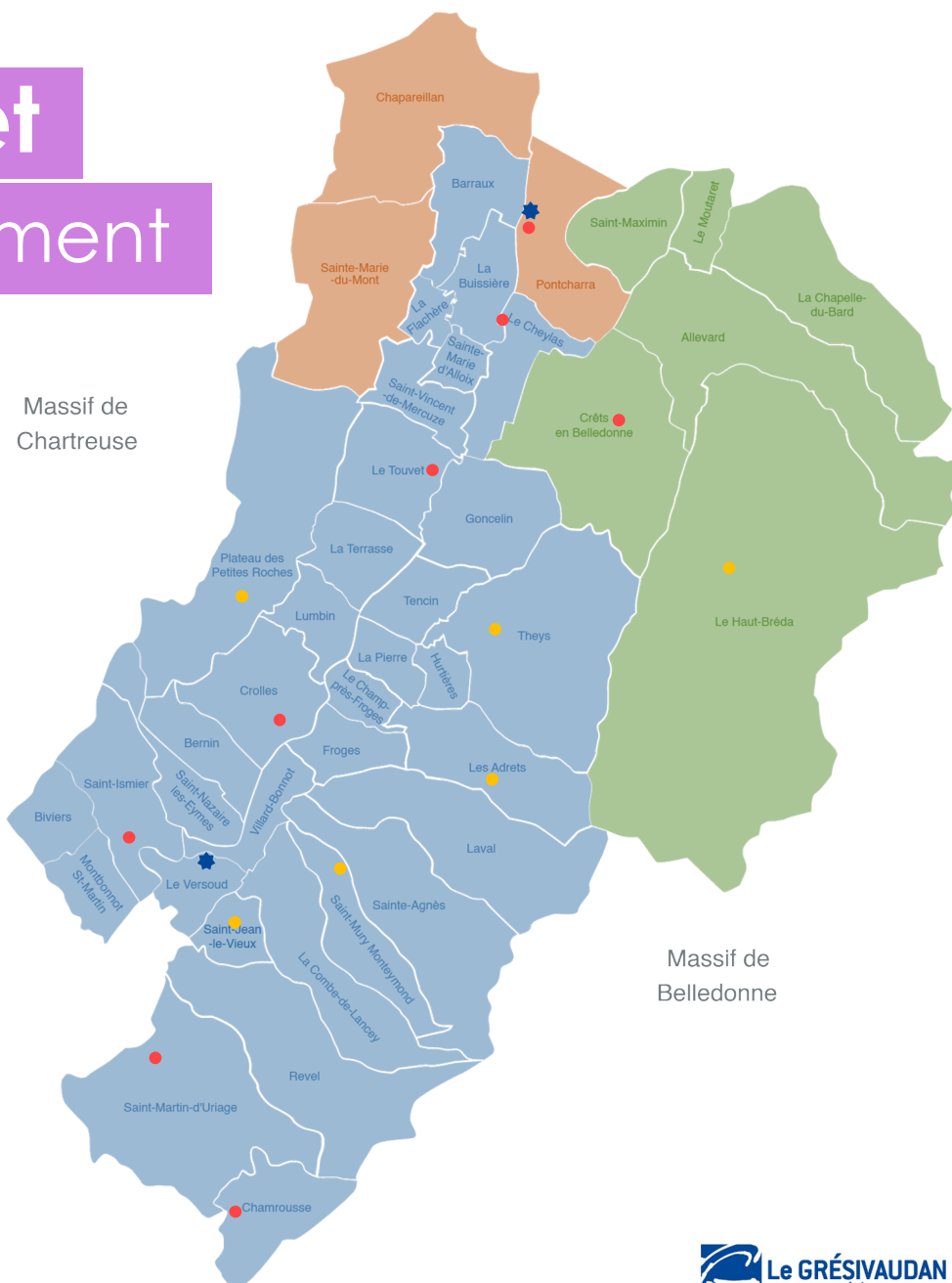
Genèse du projet

Planning de déploiement

3 phases de déploiement prévisionnelles :

- **Juin 2027** : Hurtières, La Buissière, Barraux, St Vincent de Mercuze, Le Cheylas, Tencin, Theys
- **Juin 2028** : Chapareillan, Pontcharra, Ste Marie du Mont
- **Juin 2029** : La Chapelle du Bard, Allevard les Bains, Le Haut Bréda, St Maximin, Crêts en Belledonne, Le Moutaret

Ce phasage a été établi afin d'éviter un mitage du territoire.



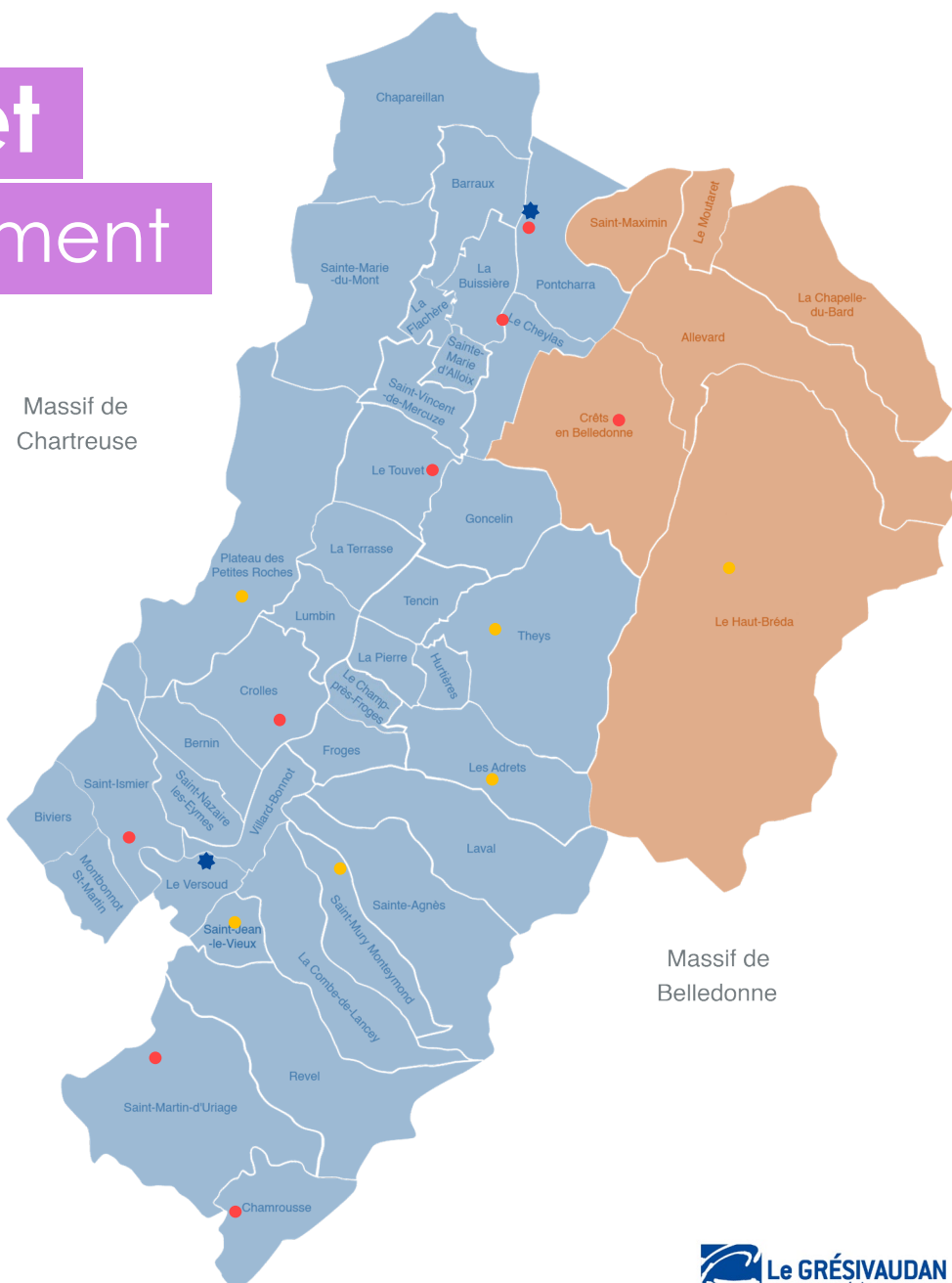
Genèse du projet

Planning de déploiement

3 phases de déploiement prévisionnelles :

- **Juin 2027** : Hurtières, La Buissière, Barraux, St Vincent de Mercuze, Le Cheylas, Tencin, Theys
- **Juin 2028** : Chapareillan, Pontcharra, Ste Marie du Mont
- **Juin 2029** : La Chapelle du Bard, Allevard les Bains, Le Haut Bréda, St Maximin, Crêts en Belledonne, Le Moutaret

Ce phasage a été établi afin d'éviter un mitage du territoire.



Sommaire

1. L'intercommunalité
2. Genèse du projet
3. **Méthodologie**
4. Accompagnement
5. Présentation du matériel
6. Déroulé du projet



Méthodologie

Contacts et phasage

Chaque commune désigne un élu et un technicien

1• En concertation avec les référents, le Chef de projet du service déchets propose une carte des points d'implantation sur la base d'un ratio de 1 point pour 100 habitants
→ Cette étape permettra de vérifier la faisabilité de l'implantation sur l'ensemble de la commune

2• Concertation auprès des habitants

Vos moyens de contact :
Pour le déploiement, N° Vert : 0801 902 273
Contact général service déchets : 04 76 08 03 03
mail : contactpav@le-gresivaudan.fr

3• Réalisation de fiches descriptives de l'aménagement dans son détail, signées par la commune

4• Préparations de sol, pose des colonnes et des rails de fixation puis démarrage de la collecte

Méthodologie

Les critères d'implantation

1 • **Sur les trajets quotidiens** : l'acte d'apport volontaire constitue une étape sur les parcours quotidiens,



2 • **avec une facilité d'usage** : accessible aux piétons et automobilistes. Un stationnement aisé et sécurisé est à privilégier, sauf points de desserte de quartier,

3 • **routes d'accès adaptées** au passage des camions de collecte,

4 • en priorité sur **domaine public**,

5 • **à proximité immédiate d'éléments patrimoniaux**,

6 • à l'écart de la vie de la commune, **isolés**,



7 • **dangereux** (dans un virage, en sommet de côte, dans une intersection),

8 • **gênant les déplacements ou la circulation** (chemins piétons, pistes cyclables),

9 • pente supérieure à 6%.

Méthodologie

Les caractéristiques de l'aire de collecte

Privilégier la fonctionnalité des manœuvres du camion en stationnement et en levage :

Dimensions minimales : **10 m de long et de 3m de large.**

Espace aérien dégagé de tout obstacle : réseaux aériens, végétations, toits,...) pour la manœuvre de levée avec la grue :

- Pas de présence de ligne aérienne à moins de 8 mètres,
- Minimum de 1 mètre de déport par rapport au bord de toit le plus proche
- Collectable jusqu'à 3,5m par rapport au flanc du camion.



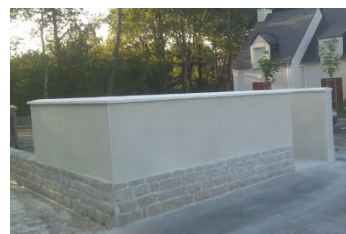
Méthodologie

Les caractéristiques de l'aire de collecte

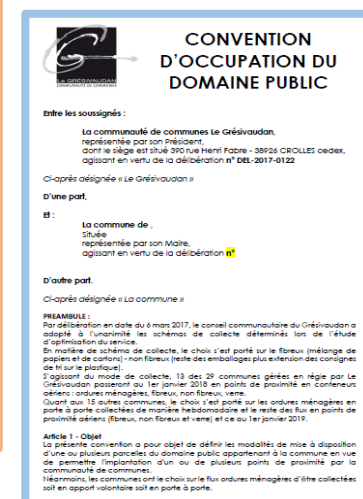
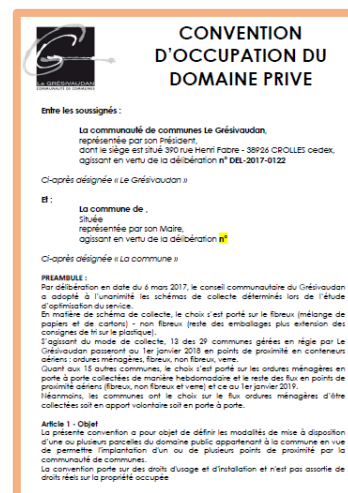
Le Grésivaudan n'achète pas de terrain pour l'implantation des points de proximité.

Des **conventions spécifiques** sont signées en fonction de la propriété du terrain : domaine public ou privé

Des habillages sont possibles mais non pris en charge par Le Grésivaudan



Plus les colonnes sont cachées, plus elles sont sujettes aux dépôts sauvages.



Sommaire

1. L'intercommunalité
2. Genèse du projet
3. Méthodologie
- 4. Accompagnement**
5. Présentation du matériel
6. Déroulé du projet



Accompagnement

Accompagnement des habitants

L'acceptation du projet passe par une large concertation collaborative et une bonne connaissance des enjeux et des objectifs du projet.

Pour ce faire, plusieurs supports ont été développés :

- **Réunions publiques**, et si besoin, réunions de quartier
- **Concertation sur les lieux d'implantation**, recueil d'avis via des panneaux avec n° vert mis en place sur les sites envisagés :
- Courrier distribué dans toutes les boîtes aux lettres accompagné d'un **4 pages pédagogique** :

Les nouvelles modalités de collecte s'appliquent à tous les usagers quels qu'ils soient, hors PMR



Accompagnement

Accompagnement des habitants

• Campagne de communication en porte à porte par un prestataire qui outre les explications nécessaires distribuera :

- un guide d'utilisation des PAV
- un kit de sacs de précollecte
- autocollants « Stop Pub » et « Je garde mon bac ».

Ce prestataire a un objectif de 65% des foyers visités.



Accompagnement

Accompagnement des habitants

Après 2 passages par adresse sans succès, le prestataire laisse un avis de passage en boîte aux lettres.

Avec cet avis de passage, l'habitant pourra retirer en mairie le kit de sacs.

Sollicitation des mairies pour cette prestation valant également pour les nouveaux arrivants.

De même lorsque les sacs sont détériorés, la mairie redistribuera un kit de 3 sacs sur présentation des anciens.

AVIS DE PASSAGE 😊

Un conseiller déchet s'est présenté à 2 reprises à votre domicile.
L'objectif était de vous expliquer les changements qui vont intervenir au 1^{er} janvier 2018 concernant la collecte des déchets ménagers.

Sur présentation de ce bon, vous pourrez récupérer gratuitement en mairie :

- un kit* de sac de pré-collecte, 
- une carte des points de collecte et un mémo-tri, 
- des autocollants de retrait de bacs. 

* un seul kit remis par foyer

Ils vous seront utiles pour comprendre pourquoi et comment trier vos déchets ménagers.

Le Grésivaudan vous remercie par avance pour votre compréhension et votre adhésion à ce nouveau système de collecte.

 **Le GRÉSIVAUDAN**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

+ d'infos sur www.le-gresivaudan.fr ou au 04 76 08 03 03

LBM et associés - contact@lbi-cc.com - 0320217 - imprimé sur papier 100 % recyclé



Accompagnement

Accompagnement PMR

Les personnes isolées à mobilité réduite, ou de +80 ans, ne pouvant se rendre aux PAV peuvent bénéficier **1 semaine sur 2 d'une collecte en porte à porte du flux OM uniquement.** Ces personnes sont recensées lors du passage en porte à porte de l'agence L&M. La liste est envoyée à la mairie (CCAS) pour valider la situation des demandeurs.

Les personnes concernées remplissent une attestation sur l'honneur et apposent un autocollant spécifique sur leur conteneur OM afin qu'il soit clairement identifié.



Collecte des déchets ménagers
SERVICE ADAPTÉ

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR*

Je, soussigné(e) M/Mme (Nom et Prénom) : _____

Adresse : _____

☐ Maison individuelle ☐ Logement collectif, local disponible : ☐ oui ☐ non

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Année de naissance : _____

Certifie (cocher une ou plusieurs cases) et fournir les justificatifs correspondant :

- ☐ Être bénéficiaire de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- ☐ Être bénéficiaire de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et ne pouvant se rendre aux points de collecte
- ☐ Être bénéficiaire de la CMI (Carte Mobilité Inclusion) stationnement et/ou invalidité
- ☐ Ne pas recevoir de visite hebdomadaire (aide-ménagère, famille, livraison de repas,...)
- ☐ Ne pas vivre avec une personne valide pouvant se déplacer jusqu'aux points de collecte

Le service adapté de la collecte des déchets ménagers est réservé aux personnes isolées ne pouvant se déplacer jusqu'aux points de collecte.
La communauté de communes Le Grésivaudan se réserve le droit de vérifier l'ensemble des déclarations faites et de retirer le service en cas de fausse déclaration.

En signant ce document, vous vous engagez également à déclarer, à la direction de la gestion des déchets du Grésivaudan, tout changement de situation.

Date : _____ Lieu : _____

Signature : _____

Formulaire à retourner par mail ou par courrier à :
Direction de la gestion des déchets du Grésivaudan
115, Allée Galiléa - 38330 Montbarnat Saint Martin
dechetmenagers@le-gresivaudan.fr - 04 76 08 03 03

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la communauté de communes Le Grésivaudan pour assurer le ramassage en porte à porte des déchets produits par les personnes isolées ne pouvant se rendre jusqu'au point de proximité. Ce traitement est nécessaire à l'exécution de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » dévolue par la communauté de communes.



Sommaire

1. L'intercommunalité
2. Genèse du projet
3. Méthodologie
4. Accompagnement
5. **Présentation du matériel**
6. Déroulé du projet



Présentation du matériel

PAV (point d'apport volontaire)

De meilleures conditions de travail pour les agents de collecte avec un matériel innovant

Fini les problèmes de collecte (*jours fériés, conditions météo, bacs sur les trottoirs*)

Tous les déchets sont à trier et à déposer au même endroit



Des points accessibles 7J/7 (conteneurs insonorisés)

1 POINT DE PROXIMITÉ = 3 ou 4 flux
(pas de verre à proximité des habitations)

- Plusieurs volumes disponibles
- Même type de colonne pour tous les flux

- Ouvertures spécifiques selon le flux
- Ouverture par pédale en OM et non fibreux

Présentation du matériel

Les colonnes à déchets

Equipe dédiée à la
collecte des éventuels
dépôts sauvages et
nettoyage des
avaloirs régulier

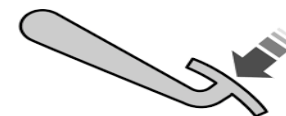


Introduction de
sacs jusqu'à 60L



Pour le verre, système
de **réduction acoustique**
appliqué à l'intérieur

Pédale d'ouverture pour
OM et emballages



Cuve de rétention des jus
de 300 litres

Présentation du matériel

Autres typologies de colonnes à déchets

Les colonnes et plateformes aériennes sont prises en charge par la CCLG.

Cependant, la commune a la possibilité de choisir des **colonnes semi-enterrées ou enterrées** du même fournisseur.

Les volumes de ces colonnes sont plus importants. Contrairement aux colonnes aériennes faisant au maximum 3 750L, **ces 2 autres modèles font 5 000L/colonne** (le verre n'excédant jamais 3 000L).



PAV semi-enterré

TARIFS 2026		
Colonne semi-enterrée (CSE) (tarif par conteneur)	Coût total	5 775 €
	Reste à charge commune	2 887,50 €
Colonne enterrée (CE) (tarif par conteneur)	Coût total	8 630 €
	Reste à charge commune	6 665 €
Participation au génie civil (tarif par PAV)	Domaine public	2 500 €



PAV enterré

Présentation du matériel

Collecte

	OM	Non fibreux (emballages)	Fibreux (papier/carton)	Verre
Exploitation	En régie	En régie	En prestation	En régie
Horaires	3h30 – 12h15 11h45 – 20h30	3h30 – 12h15 11h45 – 20h30	7h00 – 17h00	7h00 – 17h00
Fréquence	1 à 2 fois/semaine	1 à 2 fois/semaine	1 à 2 fois/semaine	1 à 2 fois/mois

Ce type de collecte permet de passer d'un équipage de 3 personnes à 1 seul conducteur qui n'a plus à descendre du camion.

Présentation du matériel

Entretien

Mise en place d'un lavage mécanisé intérieur et extérieur de toutes les colonnes.

- Mensuel sur les ordures ménagères, hors période hivernale.
- Annuel sur les emballages, tous les 2 ans sur les papiers/cartons et le verre.

En complément, une équipe de 7 agents a été organisée pour gérer les dépôts sauvages aux pieds des points de proximité et l'entretien des avaloirs.



Emballages en plastiques, en métal et briques alimentaires



Briques alimentaires

Présentation du matériel

Consignes de tri

Emballages en cartons et papiers

Journaux
Magazines



Publicités
Prospectus



Enveloppes
Papiers



Catalogues
Annuaire



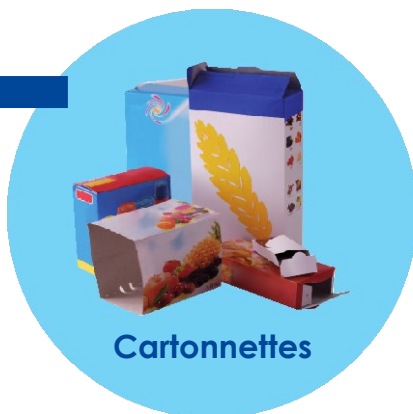
Courriers
Lettres



Livres
Cahiers



*Bien plier ses
cartons
avant de les
déposer dans
la colonne*



Cartonnettes

**Amélioration de
la qualité des
papiers/cartons
en vue de leur
recyclage**



Présentation du matériel

Consignes de tri Emballages en verre



Pots, bocaux et bouteilles en verre



**Dépôt interdit de 20h à 8h00
par respect du voisinage**

**Attention : seuls les emballages sont pris en charge.
Pour les autres objets, se rendre en déchetterie.**

Présentation du matériel

Consignes de tri Ordures ménagères



Emballages non vidés



Couches-culottes, essuie-tout



Petits objets usagés



Vaisselle cassée



Bouchons en liège



Jouets cassés



Barquette en bois



Présentation du matériel

Synthèse

CE QUI CHANGE :



- Disparition des bacs individuels
(possibilité de les garder pour un autre usage en le signalant par un autocollant).



- Le carton et le papier passent du jaune au bleu

CE QUI NE CHANGE PAS :



- Le verre



- Les autres emballages sont à déposer dans la colonne jaune



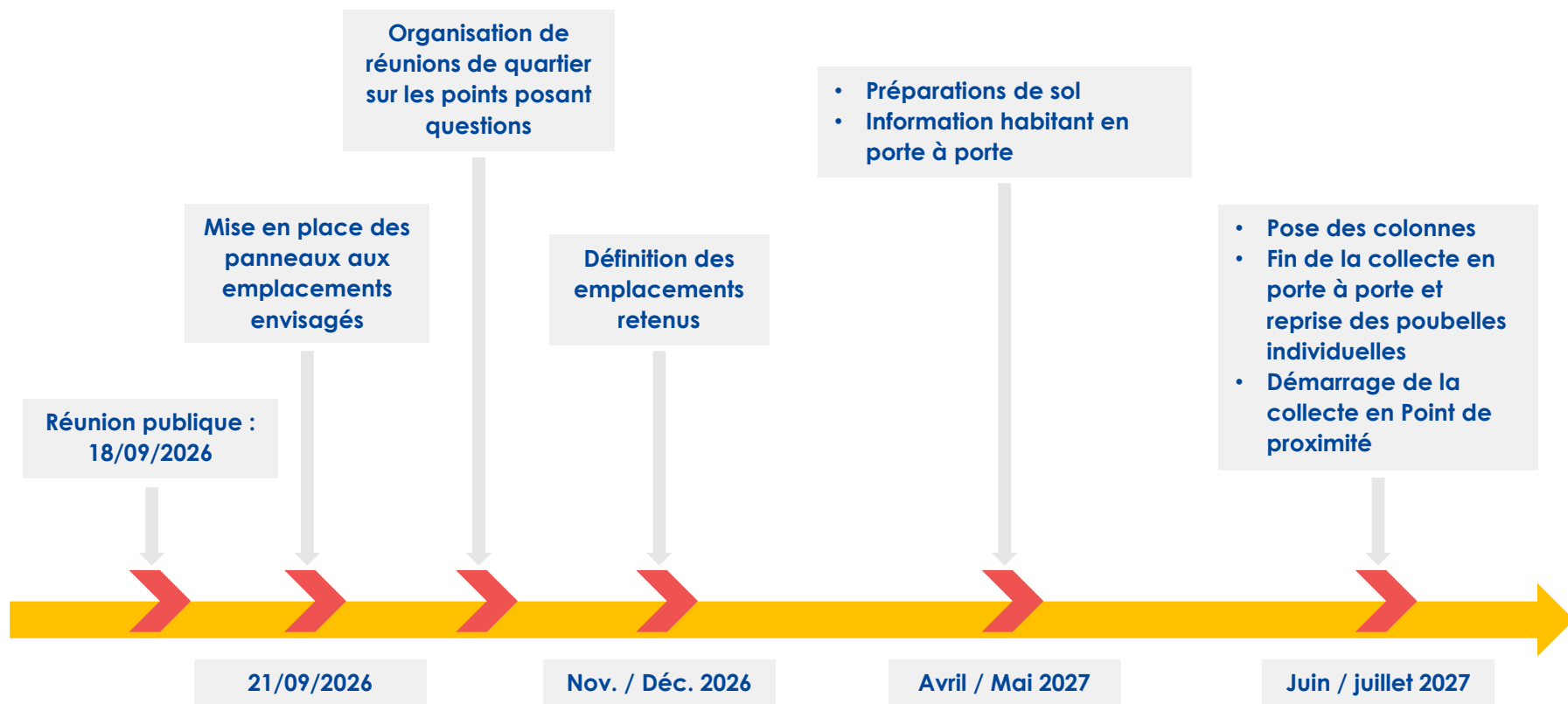
Sommaire

1. L'intercommunalité
2. Genèse du projet
3. Méthodologie
4. Accompagnement
5. Présentation du matériel
6. **Déroulé du projet**



Déroulé du projet

Calendrier



Merci pour votre attention



© JP Photographie Julien V

communauté de communes

390 rue Henri Fabre - 38926 Crolles cedex

www.le-gresivaudan.fr

Tél. 04 76 08 04 57 - bienvenue@le-gresivaudan.fr

